

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 28 mai 2015

Conseillers en exercice :	33
présents :	31
pouvoirs :	2
votants :	33
abstentions :	0
voix pour :	0
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 28 mai 2015 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 22 mai 2015, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne REYNAUD – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH - M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Anne-Marie MICHENAUD - Mme Marilyn AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - Mme Adjoua KOUAME – M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Dominique CHARMENSAT - M. Noël BELLIOU – Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – Mme Maryvonne LAURENT – Mme Isabelle LASSALLE – M. Christian BAYLE -

ETAIENT EXCUSES

M. Richard FERCHAUD donne pouvoir à M. Noël BELLIOU – Mme Florence PECHEVIS donne pouvoir à Mme Emilie RICHAUD–

Mme Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

**AGENDA 21 - BILAN DU PROGRAMME D' ACTIONS 2014
RAPPORT D' INFORMATION**

2015.65

La Ville de Cognac s'est engagée depuis 2009 dans l'élaboration d'un projet de Développement Durable, engagement formalisé le 25 mars 2010 par la délibération de lancement de la démarche Agenda 21 local. La stratégie et le programme d'actions Agenda 21 de la Ville, élaborés avec les habitants, les acteurs locaux et les agents de la Ville, ont été adoptés lors du Conseil Municipal du 28 février 2013.

Afin de conforter sa volonté de mener une démarche de développement durable sur le territoire, et de valoriser le travail de ses services, la ville de Cognac a présenté un dossier et a été reconnu par le ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie « Agenda 21 local France » en décembre 2013.

L'Agenda 21 se doit d'être une démarche évolutive, de progrès continus. Le suivi et l'évaluation du programme d'actions ont donc été prévus dès l'engagement dans la démarche avec la mise en place d'un tableau de bord (joint à cette délibération).

2015.65
nomenclature : 9.1

Le bilan du programme d'actions Agenda 21 2014 sera présenté aux participants à la démarche (habitants, acteurs locaux et services de la Ville) et communiqué à l'ensemble de la population à travers les supports de communication de la Ville.

Le Conseil Municipal,
PREND acte du bilan 2014.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel Gourinchas', is written over a horizontal line. The signature is fluid and cursive.

Michel GOURINCHAS